

Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes
Canton de Muzillac
Commune de NOYAL-MUZILLAC

DECISION n°2023-22 du 21 JUIN 2023

OBJET : ATTRIBUTION DES LOTS - MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT COMMUNAL « CHAMP PASTEUR »

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la consultation relative au marché de travaux d'aménagement du lotissement communal « Champ Pasteur », alloti en 3 lots : un 1^{er} lot « Terrassements – Voirie », un 2^{ème} lot « Réseaux d'eaux usées et eaux pluviales », et un 3^{ème} lot « Aménagements paysagers » ;
Vu les notifications d'attribution des trois lots du marché en date du 21 juin 2023 ;

Décide :

Article 1 : Le marché de travaux d'aménagement du lotissement communal « Champ Pasteur », alloti en trois lots, est attribué de la manière suivante :

- Le lot 1 "Terrassements, Voirie ", est attribué à la société Charier TP, 87-89 rue Louis Pasteur 44550 MONTOIR DE BRETAGNE, Siret n° 34369137400015
- Le lot 2 « Réseaux d'eaux usées et eaux pluviales » est attribué à la société STPG, 19 rue des Salicornes 56190 MUZILLAC, Siret n° 82799880800014
- Le lot 3 « Aménagements paysagers » est attribué à la société Golfe Bois Création, ZA de Mane Craping 56690 LANDÉVANT, Siret n°53896049300012.

Montant lot 1 « Terrassements – Voirie »	198 416,50 € HT
Montant lot 2 « Réseaux d'eaux usées et eaux pluviales »	112 225,00 € HT
Montant lot 3 « Aménagements paysagers »	30 738,93 € HT
Montant total du marché	341 380,43 € HT

Le Maire,
Patrick BEILLON

